



**ASSOCIATION FAMILIALE POUR L'ENFANCE MULTI-ACCUEIL
DE LA NEF DE LA PETITE ENFANCE**

Siège social : 43, rue du Maréchal Joffre - 68330 HUNINGUE

Association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

ASSOCIATION FAMILIALE POUR L'ENFANCE MULTI-ACCUEIL DE LA NEF DE LA PETITE ENFANCE

Siège social : 43, rue du Maréchal Joffre - 68330 HUNINGUE

Association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION FAMILIALE POUR L'ENFANCE MULTI-ACCUEIL DE LA NEF DE LA PETITE ENFANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION FAMILIALE POUR L'ENFANCE MULTI-ACCUEIL DE LA NEF DE LA PETITE ENFANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Trésorerie

La trésorerie représente à fin décembre 2024, dans les comptes, un solde à l'actif de 382.095 €.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons rapproché les soldes bancaires comptabilisés au 31 décembre 2024 avec les extraits bancaires et les confirmations bancaires.

2. Concours publics et subventions d'exploitation

Les concours publics et subventions d'exploitation perçus au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 644.044 €.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons rapproché la comptabilité avec les notifications de subventions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Colmar, le 13 mai 2025

Le Commissaire aux comptes

RSM EST

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la
Compagnie Régionale de Colmar

Jean-Michel COUCHOT

Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jm Couchot', is written over a horizontal line.

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	2 284,36	2 284,36		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 570,09	1 055,25	514,84	783,84
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	15,00		15,00	15,00
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)		3 869,45	3 339,61	529,84	798,84
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 807,46		17 807,46	16 266,66
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	22 887,67		22 887,67	71 252,75
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	382 095,39		382 095,39	292 897,22
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 287,81		1 287,81	1 275,50
	TOTAL (II)	424 078,33		424 078,33	381 692,13
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		427 947,78	3 339,61	424 608,17	382 490,97
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	170 211,95	167 899,59
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		
	Excédent ou déficit de l'exercice	174,62	2 312,36
	Total des fonds propres (situation nette)	170 386,57	170 211,95
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	170 386,57	170 211,95
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	42 408,52	46 084,74
	Total des provisions	42 408,52	46 084,74
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 570,57	13 079,77
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	130 242,51	153 114,51
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	70 000,00	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	211 813,08	166 194,28
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	424 608,17	382 490,97
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	174,62	2 312,36
	(1) Dont à moins d'un an	211 813,08	166 194,28
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 885,00	2 060,00
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	239 244,01	234 931,00
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	644 044,23	604 081,51
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 131,13	6 784,02
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	6,24	8,06
Total des produits d'exploitation		891 310,61	847 864,59
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	40 687,52	37 727,88
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	45 142,44	44 624,13
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	40 193,61	37 613,25
	Salaires et traitements	569 669,70	534 510,72
	Charges sociales	202 195,39	183 570,04
	Dotation aux amortissements et dépréciations	269,00	174,20
	Dotation aux provisions		13 331,36
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	15,94	3,92
Total des charges d'exploitation		898 173,60	851 555,50
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 862,99)	(3 690,91)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 862,99)	(3 690,91)
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 158,60	7 274,72
	Total des produits financiers	9 158,60	7 274,72
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		9 158,60	7 274,72
RESULTAT COURANT avant impôts		2 295,61	3 583,81
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	475,34	
	Total des charges exceptionnelles	475,34	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(475,34)	
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		1 645,65	1 271,45
TOTAL DES PRODUITS		900 469,21	855 139,31
TOTAL DES CHARGES		900 294,59	852 826,95
EXCEDENT ou DEFICIT		174,62	2 312,36
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		100 790,85	84 830,36
TOTAL		100 790,85	84 830,36
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole		100 790,85	84 830,36
TOTAL		100 790,85	84 830,36

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **424 608** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **900 469** euros
 - un total charges de **900 295** euros
 - dégage un résultat de **175** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2024**
- finit le **31/12/2024**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **ASSOCIATION POUR L'ENFANCE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **424 608** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **900 469** euros et un total **charges** de **900 295** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **175** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

- Logiciel COCCINELLE SOFT : valeur de 2 284 € au taux d'amortissement de 33.33

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations générales complémentaires

L'objet social de l'entité se définit par l'accueil et la garde de jeunes enfants de 10 semaines à 3 ans sous la forme d'une crèche et d'une halte-garderie.

Pour se faire, l'entité dispose d'un local d'accueil incluant un réfectoire, des espaces de couchage, et des espaces de jeu.

L'association compte sur une équipe pluridisciplinaire composée d'une vingtaine de salariés pour répondre aux besoins des enfants.

Ses recettes sont constituées par :

- les cotisations à l'association ;
- les prestations payées par les parents ;
- les prestations de la CAF calculées selon un barème en fonction des heures de garde facturées ;
- la subvention de la CAF au titre du bonus territoire CTG ;
- la subvention communale définie chaque année en fonction du budget établi;
- la subvention de la CAF au titre du bonus attractivité;
- la subvention de la CAF au titre du bonus pédagogique.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	2 284,36					2 284,36
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 284,36					2 284,36
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 570,09					1 570,09
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 570,09					1 570,09
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	15,00					15,00
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15,00					15,00
TOTAL		3 869,45					3 869,45

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	2 284,36			2 284,36
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 284,36			2 284,36
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	786,25	269,00		1 055,25
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		786,25	269,00		1 055,25
TOTAL		3 070,61	269,00		3 339,61

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	46 084,74		3 676,22	42 408,52
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	46 084,74		3 676,22	42 408,52
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		46 084,74		3 676,22	42 408,52
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				3 676,22	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	17 807,46	17 807,46	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	77,17	77,17	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	888,69	888,69	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	21 921,81	21 921,81	
	Charges constatées d'avance	1 287,81	1 287,81	
	TOTAL DES CREANCES	41 982,94	41 982,94	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	11 570,57	11 570,57		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	69 917,09	69 917,09		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 024,11	56 024,11		
	Impôts sur les bénéfices	1 645,65	1 645,65		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 655,66	2 655,66		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	70 000,00	70 000,00		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	211 813,08	211 813,08		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	167 899,59	2 312,36			170 211,95
Excédent ou déficit de l'exercice	2 312,36	(2 312,36)	174,62		174,62
Situation nette	170 211,95		174,62		170 386,57
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	170 211,95		174,62		170 386,57

Produits à recevoir

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		22 811
AUTRES CREANCES		22 811
<i>ORG.SOC. PROD.A RECEVOIR</i>	889	
<i>DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC</i>	21 922	

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		162 651
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNIS.FACT.NON PARVENUE</i>	<i>8 341</i>	8 341
Dettes fiscales et sociales <i>CONGES A PAYER</i> <i>AUTRES CHARG.PERS.A PAYER</i> <i>ORG.SOC. CH./CONGES PAYES</i> <i>CHARGE SOC A PAYER SUR PRIMES</i> <i>TAXE SUR LES SALAIRES A PAYER</i>	<i>40 419</i> <i>22 448</i> <i>18 486</i> <i>1 552</i> <i>1 406</i>	84 311
Autres dettes <i>DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY</i>	<i>70 000</i>	70 000

Charges constatées d'avance

[illegible]

Annexe aux comptes annuels

Autres informations

Engagement sur les retraites

Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

- prise en compte des informations de la convention collective ou du secteur concerné,
- taux d'actualisation des salaires :
 - âge de départ à la retraite : 60 à 67 ans
 - coefficient de rotation faible appliqué sur l'indemnité de départ à la retraite afin tenir compte de la probabilité que le salarié soit encore membre du personnel à l'âge de la retraite
 - coefficient de mortalité selon la table INSEE 2024 appliqué sur l'indemnité de départ à la retraite pour tenir compte de la probabilité que le salarié soit encore vivant à l'âge de la retraite.
- taux d'actualisation de 3.35% correspond au taux IBOXX de décembre 2024
- taux d'inflation de 2.50%
- taux de charges patronales de 45%

Compte tenu des hypothèses retenues, la provision pour indemnités de départ à la retraite comptabilisée est évaluée à 42 408.52 €, comprenant les charges sociales patronales au 31/12/2024 pour l'ensemble du personnel de l'Association ASSOCIATION POUR L'ENFANCE.

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature de la Ville de Huningue s'élèvent pour l'année 2024 à 100 790.85€, au titre de la mise à disposition du personnel d'entretien, des locaux, du matériel et du mobilier.

Annexe aux comptes annuels

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car la communication de ce renseignement conduirait à fournir une rémunération individuelle.

Transferts de charges

31/12/2024

Indemnités complémentaires maladies	2 454,91
TOTAL	2 454,91